
DEME

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

PROGRAMME de FORMATION

Code RNCP492
Code Certif Info : 53865



Contexte

Circulaire du 11 décembre 2007
Arrêté du 18 octobre 2012
Arrêté du 27 octobre 2014
Arrêté du 07 décembre 2017
Arrêté du 05 juillet 2024
Arrêté du 18 mars 2025
Instruction ministérielle du 06 août 2025

Prérequis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Toutefois, les modalités de sélection des candidats à la formation de Moniteur éducateur sont règlementées par les articles 3 & 4 de l'arrêté du 05 juillet 2024 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Avoir déposé un dossier de candidature et participé à un entretien d'admission ou de positionnement pour les situations d'emploi
- Bénéficier d'un accord de prise en charge pour les situations d'emploi.

Admission en formation

La formation de moniteur éducateur est ouverte aux candidats ayant déposé un dossier d'inscription auprès de l'OFTS et participé à un entretien d'admission ou un entretien de positionnement.

Les modalités de sélection sont identiques pour tous les candidats, qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences.

Pour les apprenants Voie Directe :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien de 30 minutes avec un formateur et/ou un professionnel de l'éducation spécialisée et conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

Elle doit permettre :

- d'évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession (candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale)
- d'évaluer l'aptitude, la motivation du candidat et la cohérence de la démarche avec son parcours professionnel (candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences)
- de repérer les éventuels allègements de formation dont pourrait bénéficier le candidat au regard des diplômes détenus ou de l'expérience professionnelle.

A la suite de ces entretiens, une commission d'admission (composée de la Directrice de l'établissement de formation et/ou du responsable des formations, d'un référent pédagogique responsables de la filière M.E. et éventuellement d'un professionnel titulaire du DEME) arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Les résultats de l'admission en formation sont valables 3 ans à partir de la date de la commission d'admission.

Pour les candidats admis de droit :

Les candidats admis de droit ne sont pas soumis à l'épreuve orale d'admission. Ils sont reçus en entretien de positionnement dans l'objectif de repérer les éventuels allègements de formation auxquels ils pourraient prétendre au regard des diplômes détenus ou de l'expérience professionnelle.

Objectif général

Valider les 3 domaines de formations (pour les parcours complets) du référentiel de certification afin d'obtenir le Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur.

Contenus

L'enseignement théorique est composé de 3 blocs de compétences (BC) :

BC 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours : 420 heures

- Approches psychologiques, sociologiques, anthropologiques
- Repérer les droits et accès aux droits des personnes
- Analyser sa pratique professionnelle
- Développer des outils de communication adaptés

BC 2 : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive : 380 heures

- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif
- Favoriser l'inclusion des personnes accompagnées

BC 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours : 150 heures

- Travail en équipe pluriprofessionnelle
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information

La communication devient une compétence transversale et les blocs de compétences 1 et 3 sont communs au DETISF.

Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation se déroule sur une période de 2 ans, en dehors de dispenses possibles après validation par l'équipe pédagogique. Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1050 heures de formation pratique (dont un stage hors employeur de 8 semaines pour les situations d'emploi).

Les horaires de la formation sont les suivants : 9h00 -12h30 /13h30 -17h00.

Modalités pédagogiques

Chacune des compétences est travaillée dans le cadre de la dynamique d'alternance intégrative, tout au long des deux ans de formation avec une logique de montée en compétence progressive. Formation généraliste, nos apprenants doivent être en capacité de travailler avec tous les types de publics, dans l'ensemble des établissements et services.

Bien que « modularisée » dans le cadre des 3 domaines de compétences, la formation à l'OFTS relève d'une logique et d'une dynamique transversales et intégratives où l'accompagnement éducatif reste un axe central.

La formation met plus particulièrement au travail :

- Le développement de capacités d'observation, d'analyse des situations et d'élaboration de la pratique professionnelle.
- L'identité et le positionnement professionnels par la construction d'une représentation professionnelle du métier (valeurs, éthique, capacité à interroger et remettre en question ses actions)
- Les conditions de la relation éducative
- Les fonctions d'élaboration et de mise en œuvre des projets et de la cohérence de l'action éducative
- Le travail d'équipe et la communication professionnelle
- La connaissance du cadre institutionnel, le partenariat et les réseaux
- La référence éducative et l'identité professionnelle.

L'alternance intégrative : que ce soit en voie directe ou par le biais de la professionnalisation, et parce qu'il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action, la formation s'effectue sur le principe de l'alternance intégrative.

La référence aux méthodes actives, qui privilégient les situations collectives, de co-construction et d'expérimentation.

Les différents groupes de professionnalisation au sein desquels chacun peut questionner sa pratique dans un cadre collectif :

- **Groupes de référence** : qui permet un accompagnement collectif et individuel sur les écrits de certification et la mise en œuvre des périodes de mise en situation professionnelle.
- **Groupes d'analyse de la pratique** : temps de formation nécessaire à la construction et à l'actualisation de la posture et de l'identité professionnelle.

Des temps d'accompagnements individualisés et personnalisés afin de garantir à chaque apprenant un suivi attentif et de proximité tout au long de sa formation. Dans ce cadre, une visite de stage en présentiel est mise en œuvre pour chaque apprenant sur chaque période de stage.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des enseignements relève de plusieurs instances et d'outils divers dans une visée qualitative et quantitative.

Les bilans de promotions

A chaque fin de regroupement à l'OFTS, les cadres pédagogiques effectuent avec l'ensemble des apprenants des bilans de promotion qui ont pour objectifs de :

- Faciliter l'expression du groupe relativement à l'organisation et au déroulement des séquences de formations.
- Evaluer la pertinence des déroulés pédagogiques et leur séquençage dans la dynamique d'alternance intégrative.
- Mesurer la reliance entre apports théoriques et pratique professionnelle sur les sites qualifiants.
- Réguler la dynamique de groupe.

Les entretiens individuels

Dans le cadre des accompagnements, des entretiens individuels sont positionnés régulièrement tout au long du parcours de formation avec le cadre pédagogique référent de l'apprenant. Ces entretiens ont pour objectifs de :

- Evaluer l'intégration des connaissances et la montée en compétence progressive de l'apprenant, tout au long du parcours de formation. Formaliser l'avancée de la professionnalisation.
- Identifier les points forts et les points à améliorer.
- Cerner et affiner les valeurs et les centres d'intérêts qui vont personnaliser l'identité professionnelle.
- Détecter les risques de décrochage, d'abandon.
- Mesurer le degré d'avancement des travaux de certification et s'assurer de la soutenabilité du travail à produire pour rester dans le rythme de la formation.

Les visites de stage

Pour chacun des deux stages rythmant la formation, l'OFTS organise une visite de stage, réalisée par le cadre pédagogique référent de l'apprenant ou un vacataire intervenant dans le cadre des groupes de référence. L'objectif est de faire un point sur la montée en compétences de l'apprenant avec les professionnels de terrain. Usuellement réalisée à mi-parcours du stage, cette rencontre tripartite permet de faire un bilan de la première séquence et de réajuster ou de redéfinir les objectifs pour la seconde partie.

Les bilans individuels de fin de formation

- Chaque apprenant est invité à produire un bilan individuel de formation dans lequel il tente de faire état du chemin parcouru entre la représentation sociale du métier qui était la sienne à son entrée en formation et la représentation professionnelle qui l'anime à la fin de son parcours. Il est plus particulièrement engagé à interroger l'articulation du théorique et du pratique dans le cadre de l'alternance intégrative.
- Un bilan de formation est également produit par le cadre pédagogique référent de l'apprenant après un dernier entretien individuel au cours duquel les aspects organisationnels, pédagogiques et professionnalisants de la formation ont été passés en revue.
- En fin de première année, un bilan individuel intermédiaire est réalisé.

Les évaluations formatives

A chaque fin d'année de formation, des évaluations formatives sont réalisées, notamment en droit et en psychologie. Ces évaluations permettent à l'apprenant comme à l'équipe pédagogique de mesurer l'intégration des connaissances et sa montée en compétences.

Des soutenances blanches, dans chacun des domaines de compétences (BC1, BC2 et BC3) sont organisées en fin de deuxième année afin de préparer les candidats aux épreuves de certification du DEME.

Le questionnaire de satisfaction

Intervenants

Cadres pédagogiques – Universitaires – Professionnels de terrain